

NOTE DE PRESENTATION :

BUDGET PRIMITIF

COMMUNE

EXERCICE 2019

I – BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La population atteint 5 947 habitants au 1^{er} janvier 2019. La commune de Grandchamp des Fontaines adhère à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

Pour l'année 2019, le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 6 110 000 € et en investissement à 6 400 000 € comprenant des restes à réaliser (RAR) en dépenses, pour 1 084 877.32 €, et en recettes, pour 2 517 849.80 €.

A. Détail de la section de fonctionnement

Malgré une augmentation des charges de personnel et des charges de gestion courante, l'évolution de la section de fonctionnement reste maîtrisée au vu de l'évolution de notre population,

1- En recettes de fonctionnement

Il n'y a pas de report du résultat de fonctionnement en 2019 car il est affecté en totalité à la section d'investissement pour 752 986.55 €.

En matière d'imposition, la revalorisation des bases a été fixée par l'Etat à un coefficient de 1.022 (+2,2%). L'augmentation de l'assiette d'imposition a été réalisée selon une hypothèse de hausse constante du nombre des constructions nouvelles, soit 50 logements achevés en 2018. La notification récente des bases confirme cette hypothèse et permet d'inscrire 2 787 187 € en produit d'imposition directe, sans revalorisation des taux. Le taux de la taxe d'habitation reste fixé à 19.65 %, celui sur le foncier bâti à 21.92 % et celui sur le foncier non bâti à 50.92 %.

- ⇒ Les atténuations de charges sont estimées à 58 200 €. Elles comprennent :
 - la participation pour l'agence postale, 12 200 € ;
 - une estimation du remboursement de supplément familial de traitement, 10 000 € ;
 - des remboursements liés aux arrêts maladie et congés maternité estimés à 36 000 €.

- ⇒ Les produits des services sont inscrits pour 766 500 € avec une progression de +3.16 % par rapport à la prévision 2018. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - accueil de loisirs, - 4 000 € ;
 - restaurant municipal, + 31 000 € (augmentation de la fréquentation) ;
 - médiathèque, - 9 000€ (mise en place de la carte unique) ;
 - maison de la petite enfance, + 6 000 € (augmentation du nombre de places depuis septembre 2018).

- ⇒ Les impôts et taxes sont inscrits pour un montant global de 3 363 350 € en progression de 1.10 % par rapport à la prévision 2018. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - contributions directes, +147 103 € ;
 - attribution de compensation, -117 450 € (déduction de la part liée au service incendie dont la compétence est transférée à la communauté de communes) ;
 - dotation de solidarité communautaire, + 20 000 € ;
 - droits de mutation, +15 000 € ;
 - autres, + 2 597€ (droits de place, rôles supplémentaires).

- ⇒ Les dotations et participations sont inscrits pour un montant de 1 388 000 € en hausse de +2.57 % par rapport au budget 2018. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - dotation forfaitaire, + 17 700 € ;
 - dotation de solidarité rurale, +8 000 € ;
 - dotation nationale de péréquation, +14 000 € ;
 - emplois d'avenir, - 12 300 € (fin du contrat aidé) ;
 - participations CAF, + 17 000 €.

L'effort des collectivités au redressement des finances publiques étant gelé jusqu'à la fin du mandat, la dotation forfaitaire profite de l'augmentation de la population. Les aides de la CAF augmentent notamment avec l'ouverture depuis septembre 2018 de 10 nouvelles places d'accueil à la maison de la petite enfance.

- ⇒ Les produits de gestion courante sont inscrits pour un montant de 533 900 €. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - revenus des immeubles, + 28 100 € ;
 - produits divers de gestion, - 964.98 € (photocopies).

Le montant et la progression + 3 059.17% restent exceptionnels et proviennent de la reprise par anticipation d'une partie du résultat d'exploitation du budget assainissement, soit 489 864.98 €, comme prévu par la charte de gouvernance avant transfert de la compétence à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

- ⇒ Une provision constante de 50 € pour les produits financiers.

2- En dépenses de fonctionnement :

Concernant les effectifs municipaux, il est prévu le renforcement du service ressources humaines. Les recrutements à la maison de la petite enfance depuis l'ouverture en septembre 2018 et la fréquentation croissante des services scolaires et périscolaires entraînent une augmentation tant en personnel qu'en charges de fonctionnement.

- ⇒ Les charges à caractère général représentent un montant de 1 460 000 € en progression de +4.76 % par rapport au budget primitif 2018. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - les prestations de services (restauration scolaire et pause méridienne, ALSH, accueil périscolaire, multi-accueil), + 27 000 € ;
 - les fluides, + 20 470 € ;
 - les carburants, + 1 800 € ;
 - les livres (dotation médiathèque), + 4 800 € ;
 - les contrats de prestation de service (alarmes, balayage, éclairage public), + 5 350 € ;
 - les locations mobilières (fin des contrats de location de copieurs), - 10 600 € ;
 - l'entretien de terrains (dont le terrain synthétique), - 10 400 € ;
 - l'entretien des bâtiments (avec le programme de passage aux leds), + 8 800 € ;
 - la maintenance des nouveaux bâtiments, + 6 250 € ;
 - les honoraires (dont les missions d'architecte), + 7 200 € ;
 - les frais d'actes et de contentieux, + 5 500 € ;
 - les remboursements de frais à Erdre et Gesvres (notamment l'instruction des autorisations des droits des sols), + 11 100 €.
- ⇒ Les charges de personnel inscrites pour un montant de 3 000 000 €, sont en progression de +7.86 % par rapport au budget primitif 2018. Cette évolution résulte principalement de la prise en compte en année pleine des recrutements réalisés au cours de l'exercice 2018 (multi-accueil, scolaire et périscolaire), des nouveaux recrutements pour l'année 2019 et du glissement viellissement technicité dit GVT.
- ⇒ L'atténuation de produits avec une enveloppe de 52 000 € reste stable. Elle comprend essentiellement la somme de 50 000 € destinée au reversement à Erdre et Gesvres de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires des Tunières, de Grand'haie et de Bellevue, dans le cadre du pacte territorial.
- ⇒ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 374 500 €. Elles comprennent les redevances, les contributions et les subventions aux associations et divers organismes. Au BP 2019, leur montant baisse de 17.87 % par rapport au BP 2018. Cela s'explique principalement par le transfert de la compétence incendie à Erdre & Gesvres et la fin de la contribution à la charge de la commune, soit 116 164 € en 2018. Il faut noter la progression de 15 000 € des contributions au titre de la politique de l'habitat.
- ⇒ Les charges financières (*intérêts des emprunts*) baissent à hauteur de 58 500 €, soit - 18.75 % par rapport à la prévision 2018.
- ⇒ Les charges exceptionnelles sont prévues pour 4 500 € ; une dotation aux provisions est également inscrite pour 5 000 €
- ⇒ Le virement à la section d'investissement de 350 000 € est complété du reversement de la reprise de l'excédent d'exploitation (arrondi à 490 000 €) du budget assainissement pour atteindre 840 000 €.
- ⇒ Les opérations d'ordre pour les amortissements pour 315 000 €.

B. Détail de la section d'investissement

L'autofinancement réalisé permettra la réalisation partielle du programme d'investissement 2019. L'emprunt de 2 000 000 € contracté en 2018 ne sera débloqué que dans le courant de l'année 2019, selon les besoins de trésorerie.

La construction d'une salle multisports, celle d'un groupe maternel à la Futaie, les travaux d'extension du cimetière et les travaux des voiries d'accès associées vont faire l'objet d'autorisations de programme afin d'étaler dans le temps les prévisions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes.

1- En recettes d'investissement

- ⇒ Le résultat excédentaire de clôture d'investissement de l'exercice 2018 est inscrit pour un montant de 228 698.37 €.
- ⇒ Les subventions sont inscrites pour un montant de 488 000 € en plus des RAR 2018 qui s'élèvent à 517 849.80 € :
 - DETR 2018 pour la salle multisports, 70 000 € ;
 - DETR 2019 pour le groupe scolaire maternel, 90 000 € ;
 - subvention LEADER pour l'aménagement de jardins paysagers, 50 000 € ;
 - fonds de concours d'Erdre et Gesvres pour l'extension groupe maternel de la Futaie, 22 000 € ;
 - fonds de concours d'Erdre et Gesvres au titre de la transition énergétique, 30 000 € ;
 - fonds de concours d'Erdre et Gesvres pour la salle multisports, 40 000 € ;
 - participation dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) pour 86 000 € ;
 - amendes de police pour 5 000 €.
- ⇒ Les dotations sont inscrites pour un montant de 573 820.24 € : elles comprennent le FCTVA et la taxe d'aménagement.
- ⇒ Le produit des cessions est inscrit pour 50 000 € en vue d'éventuelles cessions de biens par la commune.
- ⇒ L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2018 est inscrite pour un montant de 752 986.55 €, majorée de la reprise anticipée de 50% du résultat d'investissement du budget assainissement 2018 pour 543 145.04 €. La somme, 1 296 131,59 €, est inscrite sur la ligne « Affectation au compte 1068 » de la maquette budgétaire au-dessus du total des recettes d'investissement cumulées.
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement pour 840 000 €. Cette somme comprend l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement du budget 2019, soit 350 000 €, et la reprise anticipée de 50% du résultat d'exploitation du budget assainissement 2018, soit 489 864.98 €, résultat affecté aux recettes de la section de fonctionnement.
- ⇒ Les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 315 000 €.
- ⇒ Les opérations patrimoniales pour un montant de 90 500 € (intégration d'études, intégration réseaux électriques).

2- *En dépenses d'investissement*

- ⇒ Les restes à réaliser 2018 (RAR 2018) sont inscrits pour un total de 1 084 877.32 €.
- ⇒ Les immobilisations incorporelles hors RAR 2018 sont inscrites pour un montant total de 49 100 €. Elles comprennent :
 - les frais d'études pour 28 000 € : aménagement du cimetière 15 000 €, réhabilitation de la mairie 5 000 €, production d'eau chaude des vestiaires 3 000 €, réflexion parcelle cœur de bourg 5 000 € ;
 - les acquisitions de logiciels et de licences pour les postes et serveurs pour 21 100 €.
- ⇒ Les subventions d'équipement hors RAR 2018 sont inscrites pour 187 500 €. Elles comprennent :
 - les participations au SYDELA (extensions de réseaux d'éclairage public 152 500 €) ;
 - les participations à Erdre et Gesvres pour les bacs enterrés 15 000 € ;
 - la viabilisation de l'habitat pour les particuliers 20 000 €.
- ⇒ Les immobilisations corporelles hors RAR 2018 sont inscrites pour un montant de 737 670 €. Elles comprennent notamment :
 - l'acquisition de terrain bâti (100 000 €) et de voirie (10 000 €) ;
 - les installations de voirie : signalétique bourg (50 000 €), illuminations (5 000 €) ;
 - le matériel roulant (tracteur) 131 000 € ;
 - les véhicules électriques (35 000 €) et le vélo triporteur (7 000 €) ;
 - l'outillage (matériel de plomberie et de menuiserie), 10 000 € ;
 - le matériel informatique (écoles 23 800 €, nouveau serveur 26 000 €, marché copieurs 19 850 €) ;
 - les mobiliers : mairie (5 000 €), nouvelle classe (7 000 €), nouveaux modulaires (17 000 €), maison de la petite enfance (6 000€), salle des cèdres (4 000 €) ;
 - divers matériel :
 - stands pliants (4 000 €),
 - les centrales d'alarme (6 500 €),
 - panneau lumineux (16 000€),
 - sono et vidéoprojecteur (6 000 €),
 - matériel de ménage (5 500 €),
 - voile d'ombrage pour la médiathèque (5 500 €),
 - piano (4 000 €),
 - tapis dojo (20 000 €),
 - matériel de sports dont nouvelle salle (20 000 €),
 - chaudière complexe (70 000 €),
 - modulaires pour l'extension du restaurant et accueil périscolaire (70 000 €),
 - mobilier urbain (2 000€).
- ⇒ Les immobilisations en cours hors RAR 2018 sont inscrites pour un montant de 3 860 302.68 €. Elles comprennent notamment :
 - les travaux d'aménagement de terrains :
 - aménagement du cimetière, 110 000€ ;
 - parking futur groupe maternel, 168 000€ ;
 - rampe gabion au complexe, 10 000 € ;
 - engazonnement terrasse Futaie, 15 000 € ;
 - branchement électrique Ashton Keynes, 14 000 € ;
 - restauration du lavoir, 5 000 € ;
 - avenants esplanade de l'Europe 12 500 € ;
 - aménagements extérieurs pour modulaires 30 000 € - jardins paysagers 80 000 €).

- les constructions :
 - mises aux normes électriques et gaz, 58 000 € ;
 - travaux mairie, 91 000 € : ventilation, réfection toiture et sols, câblage informatique ;
 - première phase de la construction du groupe maternel, 500 000€ ;
 - peintures école Desnos, 15 000€ ;
 - verrière Futaie, 27 000 € ;
 - fondations modulaires, 15 000 € ;
 - étude freecooling médiathèque, 5 000€ ;
 - travaux salles du Perray, 81 000 € : sanitaires cour et portail, placards et leds ;
 - sonde ventilation salle Jules Verne, 3 000 € ;
 - construction première phase de la salle multisports, 1 133 000€ ;
 - plafonds et portes vestiaires, 32 000 € ;
 - ventilation maison petite enfance, 4 000 € ;
 - transport, montage, bardage et fondations des modulaires ALSH, 80 000 € ;
 - extension du club junior, 20 000 € ;
 - rénovation du logement rue du Perray, 25 000 € ;
 - travaux 2^{ème} case commerciale, 15 000 € ;
 - projet fibre ateliers, 5 000 € ;
 - remplacement candélabres 10 000 € ;
 - chemins communaux, 200 000 € ;
 - plan d'aménagement de la voirie communale (PAVC), 200 000€ ;
 - nouvelles voiries (accès futur au groupe maternel, 1^{ère} phase voirie d'accès à la salle de sport), 328 000 € ;
 - sanitaires publics au Brossais, 50 000 € ;
 - liaison douce au Brossais, 172 000€ ;
 - giratoire et placette route de Curette et soutènement mur 330 000 €.

⇒ Le remboursement des emprunts en capital est inscrit pour 338 050 €.

⇒ Les opérations patrimoniales sont inscrites pour 90 500 €.

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du budget primitif 2019 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la strate (compte des communes 2017)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	866.79 €	1 037 €
Produit des impositions directes/population	468.67 €	478 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 008.88 €	1 167 €
Dépenses d'équipement brut/population	812.94 €	298 €
Encours de la dette/population	500.01 €	849 €
Dotation Forfaitaire/population	147.59 €	151 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57.07 %	51.67 %

II- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS COMMUNAUX »

La finalisation du projet de lotissement à Bellevue va se concrétiser en 2019 avec la fin des travaux de viabilisation des terrains et la fin de la commercialisation des lots.

Pour l'année 2019, le budget s'équilibre sans restes à réaliser :

⇒ En fonctionnement à 895 000 €, soit :

➤ En recettes :

- une prévision de ventes de terrains aménagés pour 452 451.86 € ;
- une reprise du résultat de fonctionnement 2018 pour un montant de 430 148.14 € ;
- une provision pour écritures d'ordre de stock pour 12 400 €.

➤ En dépenses :

- une provision d'équilibre de prestations de service pour aménagement de terrains pour 600 000 € ;
- des travaux de réseaux pour 49 500 € ;
- des travaux d'entretien de terrain pour 19 500 € ;
- des charges financières pour 500 € ;
- des écritures d'ordre pour 225 000 € afin de régulariser les écritures de stock.

⇒ En investissement à 250 000 €, soit :

➤ En recettes :

- une recette prévisionnelle d'emprunt pour 25 000 € ;
- des écritures d'ordre pour 225 000 € pour la régularisation du stock.

➤ En dépenses :

- la reprise du résultat d'investissement de clôture 2018 pour 224 150.07 € ;
- les provisions de remboursement d'emprunt pour 13 449.93 € ;
- les écritures de stock pour 12 400 €.

III- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Depuis 2017, le budget est assujéti à la TVA : il se présente donc en hors taxes.

Pour l'année 2019, le budget s'équilibre :

⇒ En section d'exploitation à 730 000 €, soit :

➤ En recettes :

- la reprise d'une partie du résultat d'exploitation 2018 pour 489 864.98 € ;
- les amortissements pour 88 000 € ;
- une provision de produit des services de 152 135.02 € (redevance assainissement versée par la SAUR et participations assainissement collectif) ;

➤ En dépenses avec :

- des charges à caractère général pour 34 135.02 € ;
- un virement à la section d'investissement pour 100 000 € ;
- une dotation aux amortissements pour 100 000 € ;
- une provision pour charges exceptionnelles de 489 864.98 € qui correspond à la reprise sur le budget communal de 50 % de l'excédent d'exploitation par anticipation, en application de la charte de gouvernance conclue avec la CCEG ;
- une provision pour pertes sur créances irrécouvrables de 5 000€ ;
- une dotation aux provisions de 1 000 €.

⇒ En section d'investissement à 2 478 000 €, soit :

➤ En recettes avec :

- les restes à réaliser pour 28 500 € ;
- la reprise du résultat d'investissement 2018 pour 1 086 290.08 € ;
- le virement de la section d'exploitation pour 100 000 € ;
- les amortissements pour 100 000 € ;
- des opérations patrimoniales pour 40 000 € ;
- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation 2018 pour 489 864.99 €,
- une provision d'emprunt pour un montant de 633 344.93 €.

➤ En dépenses avec :

- les restes à réaliser de 58 132.01 €,
- les provisions d'amortissement pour 88 000 €,
- les opérations patrimoniales pour 40 000 €,
- les réserves de 543 145.04 € correspondant au reversement de 50% de l'excédent d'investissement au budget communal, par anticipation, en application de la charte de gouvernance,
- les frais d'études pour 20 000 €,
- l'acquisition de terrains pour 28 722.95 €,
- des travaux pour 1 700 000 €.

En assainissement, les travaux d'extension de réseaux sur le secteur Curette/La Loeuf et Blanchère/Bellevue vont faire l'objet d'un marché de travaux à tranches : une partie sera réalisée sur le budget 2019 avant le transfert du budget à la communauté de communes qui acquiert la compétence au 1^{er} janvier 2020.